

Magny les Hameaux, le 28 Mars 2018

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mars 2018**

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 26 Mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à Magny les Hameaux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A APPROUVÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 Février 2018.
- **A ADOPTÉ** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017 avec les résultats de clôture suivants :

	Résultats 2017
Fonctionnement	+ 585 788,70 €
Investissement	+ 2 259 998,28 €
Total	+ 2 845 786,98

- **A APPROUVÉ** le compte administratif de l'exercice 2017 et a arrêté les résultats définitifs tels que ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES exercice 2017	16 905 271,10 €	4 011 796,60 €	1 044 387,01 €
DEPENSES exercice 2017	16 319 482,40 €	1 751 798,32 €	1 951 571,22 €
Résultat 2017	585 788,70 €	2 259 998,28 €	-907 184,21 €
EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS	2 487 645,03 €	422 308,24 €	
Résultat de clôture 2017	3 073 433,73 €	2 682 306,52 €	

- **A FIXÉ** les taux de fiscalité pour l'année 2018 comme suit :

Contributions directes	Taux
Taxe d'habitation	11,79%
Foncier bâti	23,19%
Foncier non bâti	82,87%

- **A ADOPTÉ** les chapitres suivants du budget primitif 2018 pour les recettes et les dépenses, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

1) *Les dépenses de fonctionnement*

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2018
011 - Charges à caractère général	3 611 090,66 €
012 - Charges de personnel	8 790 415,00 €
014 - Atténuations de produits	330 000,00 €
65 - Autres charges gestion courante	669 849,00 €
66 - Charges financières	42 248,06 €
67 - Charges exceptionnelles	40 050,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 033 786,45 €
022 - Dépenses imprévues	282 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	438 420,95 €
Total dépenses de fonctionnement	16 237 860,12 €

2) *les recettes de fonctionnement*

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2018
002 - Excédent antérieur reporté fonctionnement	3 073 433,73 €
013 - Atténuations de charges	138 145,00 €
70 - Produits des services	1 467 580,00 €
73 - Impôts et taxes	9 264 957,54 €
74 - Dotations et participations	2 046 263,85 €
75 - Autres produits gestion courante	213 430,00 €
77 - Produits exceptionnels	34 050,00 €
Total recettes de fonctionnement	16 237 860,12 €

3) *Les dépenses d'investissement*

Dépenses d'investissement	Crédits nouveaux	Restes à réaliser 2017	Budget primitif 2018
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
10 - Dotations fonds divers	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	153 142,00 €	0,00 €	153 142,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	267 822,00 €	185 652,57 €	453 474,57 €
21 - Immobilisations corporelles	332 332,58 €	335 838,49 €	668 171,07 €
23 - Immobilisations en cours	4 504 919,53 €	1 430 080,16 €	5 934 999,69 €
Total dépenses d'investissement	5 418 216,11 €	1 951 571,22 €	7 369 787,33 €

4) Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	Crédits nouveaux	Restes à réaliser 2017	Budget primitif 2018
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	3 073 433,73 €	0,00 €	3 073 433,73 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 033 786,45 €	0,00 €	2 033 786,45 €
040 - Opérations d'ordre entre section	438 420,95 €	0,00 €	438 420,95 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations fonds divers	349 276,90 €	0,00 €	349 276,90 €
13 - Subventions d'investissement	280 482,29 €	1 044 387,00 €	1 324 869,30 €
Total recettes d'investissement	6 325 400,32€	1 044 387,01 €	7 369 787,33 €

Total recettes investissement et fonctionnement : 23 607 647,47 euros

Total dépenses investissement et fonctionnement : 23 607 647,47 euros

ET A ADOPTÉ le budget primitif 2018 pour un montant total de 23 607 647,45 euros

- **A AUTORISÉ** M. le Maire à signer les conventions avec ces deux associations et à leur verser les montants suivants :

La MJC : Subvention de fonctionnement de 50 000 €,

L'AMM : Subvention de fonctionnement de 23 000 €.

- **A DECIDÉ** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022,

ET A APPROUVÉ la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

ET A AUTORISÉ le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ET A DECIDÉ que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

- **A APPROUVÉ** la convention de groupement de commande autorisant le coordonnateur à signer le marché au nom et pour le compte des membres du groupement de commande avec la clé de répartition du financement suivant :

Part	Périmètre d'intervention	Mini/Maxi € HT annuel
Part SQY	Partie A : Secteur Guyancourt, Magny-les-Hameaux, et Voisins-le-Bretonneux	Mini : 10 000 Maxi : 300 000
Part Guyancourt	Partie B : Domaine de gestion de la ville de Guyancourt	Mini: 5 000 Maxi : 40 000
Part Magny-les-Hameaux	Partie C : Domaine de gestion de la ville de Magny-les-Hameaux	Mini : 2 000 Maxi : 30 000

ET A AUTORISÉ M. le Maire à signer la dite convention



 Maire
 Bertrand HOUILLON

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.